



## ASSOCIATION BRETONNE DES AMIS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

**BUREAU 10 avril 2026**



Présents : Jean-Marc Ferrand, Françoise Nardon, Pierre Le Glatin, Martine Queffrinec, Michèle Bleuzen, Jean-Luc Danet, Denis Charles.

Absent excusé : Catherine Le Brun, Bernard Jacquet.

La réunion a lieu en visio sur Teams. Début à 18h. Fin à 19h10.

En début de ce bureau est évoqué la cotisation des associations par exemple quel tarif demander à la communauté des frères à Josselin ou Châteaulin. La cotisation est de 50€ pour les associations. Pour les communautés religieuses qui sont accueils pèlerins il est retenu de leur demander le prix d'une cotisation comme pour les adhérents soit 22€. La même question se pose pour les gîtes municipaux qui reçoivent uniquement les pèlerins, la question sera posée à Jacques Clouteau.

Ce bureau est essentiellement consacré à l'affaire d'escroquerie dont nous sommes victimes :

Quelques informations et rappels de la chronologie des faits et de nos actions depuis notre dernière réunion (document de Jean-Marc Ferrand) :

- le 16 mars, courriel d'échéance carte vitale personnelle au trésorier et paiement par CB,
- le 18 mars, appel d'un faux conseiller et manipulation des opérations,
- le 19 mars, dépôt de plainte au commissariat de Rennes,
- le 20 mars, le CMB refuse le remboursement mais a demandé le call back des opérations,
- Le 21 mars, Nous avons contesté la position du CMB,
- Le 23 mars, contacté le cabinet CEGEFI, notre commissaire aux comptes n'a pas de service juridique pour ces situations,
- Le 24 mars, Groupama confirme que nous n'avons pas de recours juridique avec notre contrat,
- Le 24 mars, SOS victimes n'interviendra en défense que si les escrocs sont arrêtés,
- Le 24 mars, ma protection juridique personnelle ne couvre pas ces pbs vis à vis de l'association,
- Le 25 mars, nouvelles démarches auprès de Paypal pour confirmer le litige,
- Le 25 mars, retour crédeur par le CMB du virement Paypal, mais refus de nos arguments par Paypal,
- le 26 mars, Paypal demande le remboursement du virement,
- le 27 mars, action avec le service Cybersécurité de Groupama notre assureur pour Pierre afin de sécuriser les actions de son téléphone et essayer de pister l'origine de l'appel,
- Le 30 mars, Nouvelle réclamation à Paypal,
- le 30 mars, Refus définitif de notre contestation par le CMB,
- Le 01 avril, Rdv - UFC Que choisir Quimper, proposition d'action auprès du médiateur de la banque,

- Éventuellement dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle auprès du tribunal de Quimper si nous décidons d'intenter une action en justice contre la banque si le médiateur confirme les positions précédentes.
- Le 04 avril, appel du CMB qui confirme que le délai de la procédure du recall ou call back est tombé et qu'il n'y a pas de retour de fonds à la suite des demandes.
- Le 07 avril Paypal confirme que nous sommes débiteur et devons verser le montant demandé,
- Le 08 avril Pierre est en contact avec Paypal et IKEA pour contester l'achat.

**Suite à donner, les actions :**

==> Attente de la réclamation auprès de Paypal et IKEA.

==> Nouveau courrier à la banque pour contester leur réponse et demander la communication des coordonnées des bénéficiaires des virements tels que le prévoit l'article L133-21 du code monétaire et financier (courrier en annexe).

==> Le Président propose de valider également le courrier qu'il prépare avec l'UFC pour saisine auprès du médiateur de la banque (courrier en annexe).

==> IL ajoute pour notre complète compréhension en pj , les écritures concernées et la réponse du service relations clientèle suite à notre première demande.

Pas de confirmation par courrier du non-recall. Nous demandons l'identification des personnes concernées.

Jean-Marc nous présente le courrier proposé en date du 10 avril à l'attention d'Armelle Le Vaillant du CMB, relation clientèle.

Le bureau valide les courriers proposés.

Concernant PayPal, faut-il mettre de l'argent sous séquestre ? Prendre un avocat ? Ne pas se précipiter, garder contact avec IKEA, Pierre revoit demain la police pour savoir où ils en sont.

Nous étudierons la communication à adopter pour le prochain CA en fonction de l'avancée du dossier et des contacts engagés.

**Mesures de sécurité à prendre pour la gestion de nos opérations financières :**

-réduire l'encours des virements

-attente la réponse du CMB exemple 2ème validation avant virement sur un autre téléphone (Patrick ou Jean-Marc).

-ne plus faire de virements immédiats.

-voir si possibilité d'interdire des virements immédiats au niveau de la banque.

-demande d'entretien avec le CMB au niveau du siège soit avec le responsable du service clientèle ou le médiateur.

-voir avec l'UFC Que choisir pour avoir l'adresse Paypal.

-courrier à IKEA

Jean-Marc Ferrand est vivement remercié par les membres du bureau pour son implication avec Pierre Le Glatin sur ce dossier.

Divers : recommander des credentials (1000) ainsi que des pochettes (1000).

Faire un budget prévisionnel pour l'année.

Nous sommes toujours dans l'attente du contrat avec MMDD.

Le Président

Jean-Marc Ferrand

Le Secrétaire

Jean-Luc Danet